

Macot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal 05 août 2013



Commémoration du parachutage de Plagne Centre - 15 août 2013 - en présence de messieurs Jean Yves Dubois, adjoint au maire d'Aime, Auguste Picollet, conseiller général du canton d'Aime, Richard Broche, Maire de Macot La Plagne, Anthony Favre, maire de Bel-lentre, Michel Morchoisne, ancien du 7ème Bca, et Georges Bérard, président de l'association des anciens combattants



Concert des fêtes musicales de Savoie - Eglise de Macot chef lieu - 13 août 2013

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AOÛT 2013

Présents : M. Richard BROCHE, maire, MM. René ALLAMAND, Robert ASTIER, André BROCHE, adjoints
Mme Ginette CRÉTIER, conseillère municipale,
MM. David ALLEMOZ, Laurent BOCH, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Jean Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Joël OUGIER SIMONIN, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.
Excusés : M. Bernard AUBONNET, adjoint (pouvoir à M. Richard Broche), M. Nicolas BRIANÇON MARJOLLET, conseiller municipal (pouvoir à M. Joël OUGIER SIMONIN), M. Pierre OUGIER, conseiller municipal (pouvoir à M. Paul BROCHE)
Mme Sylvie MAITRE, adjointe, MM. Yves BRIANÇON et Michel BORLET, conseillers municipaux
Madame Ginette CRÉTIER, est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 01 juillet 2013. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Affaires générales

1. SAEM PLAGNE RÉNOV' : VALIDATION D'UN CONTRAT DE SUBVENTION

Monsieur le maire informe les membres présents qu'il convient de procéder au versement des subventions pour un dossier de rénovation achevé comme suit :

- Appt au Jannu - Plagne Centre, aide de 5 000 € (soit 2 500 € pour la SAP et 2 500 € pour la commune) pour 41 358,55 € TTC de travaux.

Monsieur Paul BROCHE demande si la SAEM Plagne rénov' a des moyens de contrôle pour s'assurer que les propriétaires louent bien leurs appartements pendant 9 ans.

Monsieur le maire rappelle qu'un contrat est passé entre les différentes parties : la Sap, la commune, le propriétaire et les agences immobilières dans lequel le propriétaire s'engage à mettre son bien en location pendant 9 ans dans une des agences immobilières signataires.

Les agences assurent ensuite le suivi.

Monsieur Paul BROCHE se demande s'il ne serait pas possible de développer et dynamiser les rénovations en augmentant peut-être les subventions. Il fait remarquer que les clients sont de plus en plus exigeants sur leur lieu de résidence de vacances et il faudrait plutôt privilégier la rénovation avant de créer des services.

Monsieur André BROCHE fait remarquer qu'une clientèle qui souhaite un logement convenable, cherche également des prestations et des services de bonne qualité. Il n'est pas possible de privilégier la rénovation au détriment du reste.

Monsieur le maire explique que d'autres opérations avec la SAP sont engagées sur les stations d'altitude et notamment sur Montchavin Les Coches. Au niveau national et suite aux demandes de différentes associations d'élus et de professionnels, il explique que madame la Ministre du Tourisme et de l'Artisanat a créé un «groupe montagne» (commercialisation et rénovation lits touristiques) auquel il a participé comme seul élu et en tant que représentant des maires des stations. Madame le Ministre devrait se déplacer en Tarentaise fin août, début septembre.

Le conseil municipal décide de procéder au versement des subventions pour le dossier de rénovation achevé. (Votants : 16, pour : 16)

2. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012 DE LA COVA SUR LE COÛT ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Monsieur le maire présente le rapport d'activités 2012 de la communauté de communes des Versants d'Aime (COVA) sur le coût et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Il rappelle que la population résidente desservie par ces services est de 9 567 habitants. Monsieur le maire ajoute que le tri sélectif a commencé à être mis en place en 2003.

Il a été décidé d'équiper en conteneurs semi-enterrés l'ensemble du territoire du canton d'Aime en 2008 avec un délai fixé à 4 ans. Au 31 décembre 2012, 764 conteneurs ont été installés. Seul le chef lieu de Macot, le fond de Sangot, le Villard de la Côte d'Aime, le chef lieu et le Villard de Bellentre n'ont pas été équipés car il reste des problèmes de foncier à régler.

Monsieur le maire présente quelques chiffres :

- les véhicules de collecte : la distance parcourue en 2008 était de 94 000 kms pour 71 440 L de gasoil consommé, contre 71 000 kms en 2012 pour 59 336 L de gasoil consommé.
 - Depuis la mise en place de la collecte sélective des emballages ménagers et du carton professionnel en décembre 2003 :
 - Tonnage des ordures ménagères 6 605 T en 2003 et 5 405 T en 2012.
 - Emballages collectés : 395 T en 2004 et 663 T en 2012
 - Le taux de refus (quantité d'erreur, en masse, qui se trouve dans la collecte sélective) : 19,4% en 2004 et 12,5 % en 2012. Plus ce taux est bas, plus le tri est de bonne qualité.
 - Cartons professionnels : collecte réalisée par l'entreprise Sita-mos. En 2004 : 107 T, en 2012 : 390 T.
 - Verres : collecte réalisée par l'Ets Vial. En 2004 : 745T, en 2012 : 974 T
 - Quantités de déchets collectés (OM, collecte sélective, carton, verre) annuellement : 7822 T en 2006 et 7430 T en 2012
- Concernant les déchetteries, monsieur le maire indique que les Versants d'Aime assurent la gestion de trois structures sur son territoire : Le Praz de Valezan, les Bouclets de Plagne 1800 et Montorlin .
- Enfin, monsieur le maire évoque le coût de la collecte des déchets : 848 343 euros en 2008 et 1 107 278 euros en 2012 et le coût du traitement des déchets : 894 725 euros en 2008 et 851 962 euros en 2012.

Monsieur Robert ASTIER demande si le gardien de la déchetterie des Bouclets ne pourrait pas débroussailler les alentours. Monsieur le maire prend acte de la demande et fera passer l'information aux personnes concernées.

Monsieur Robert ASTIER s'inquiète du coût supplémentaire suite au déménagement des bureaux du SMITOM.

Monsieur le maire explique que le personnel du SMITOM a été transféré dans les anciens bureaux du cabinet Maironi (location), car il n'était pas opportun de construire un nouveau bâtiment en ne connaissant pas le devenir de l'usine.

La location des murs entre dans le coût du traitement et monsieur le maire fait remarquer que ce dernier est en baisse.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2012 de la COVA sur le coût et la qualité du service public d'élimination des déchets. (Votants : 16; pour : 16)

3. APPROBATION RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES RESTAURANTS SCOLAIRES DU CHEF LIEU ET DE LA PLAGNE

Madame Géraldine FAVRE, directrice générale adjointe, rappelle la mise en place d'un nouveau mode d'inscription et de paiement en ligne sécurisé pour les services de restauration. Elle explique qu'une enquête a été réalisée en fin d'année auprès des usagers pour connaître leur avis sur cette nouveauté. Plus de 90% des usagers sont contents de ce service. En revanche, il ressort que l'impossibilité de modifier une inscription préalablement enregistrée, alors que les délais sont encore respectés, pénalisait les parents qui choisissaient d'inscrire leurs enfants à l'avance. La collectivité a donc décidé de modifier le portail internet en conséquence, afin de permettre aux parents de modifier ou d'annuler une inscription dans la mesure où le délai (mercredi soir pour la semaine suivante) est respecté.

Madame Géraldine FAVRE indique que ce service est de plus en plus utilisé par les familles puisque 92% des recettes proviennent d'un paiement par internet.

Le conseil municipal approuve la modification des règlements intérieurs des restaurants scolaires de La Plagne et du chef lieu. (Votants : 17, pour : 17)

4. APPROBATION RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE DE LA PLAGNE

Madame Géraldine FAVRE, directrice générale adjointe, rappelle la mise en place d'un nouveau mode d'inscription et de paiement en ligne sécurisé pour le service de garderie périscolaire saisonnière de La Plagne. La même demande a été faite de la part des parents pour pouvoir annuler une inscription préalablement enregistrée. Elle explique que la demande est d'autant plus forte à La Plagne car le périscolaire fonctionne le week-end et en journée donc les sommes avancées par les parents sont plus importantes.

Comme pour les restaurants scolaires, madame Géraldine FAVRE explique que le logiciel a été modifié en conséquence, afin de permettre aux parents de modifier ou d'annuler une inscription dans la mesure où le délai (48h) est respecté.

De même, elle ajoute que le délai a été réduit de 72h à 48h suite à une demande des parents, ce délai tenant compte de des équipes. En revanche, il ne sera pas possible de réduire le délai pour les restaurants scolaires compte tenu des produits à commander pour la fabrication des repas.

Le conseil municipal approuve les modifications du règlement intérieur de la garderie périscolaire de La Plagne. (Votants : 16, pour : 16)

5. APPROBATION RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE DE MACOT CHEF-LIEU

Comme pour les restaurants scolaires et la garderie périscolaire de La Plagne, madame Géraldine FAVRE, directrice générale adjointe, rappelle la mise en place d'un nouveau mode d'inscription et de paiement en ligne sécurisé pour le service de garderie périscolaire de Macot chef lieu. Madame Géraldine FAVRE explique que le portail internet a donc été modifié en conséquence (possibilité de désinscrire l'enfant inscrit en avance si le délai de 48h est respecté) et le conseil municipal doit approuver le nouveau règlement intérieur. Comme pour la garderie périscolaire de La Plagne, le délai est passé de 72h à 48h.

Le conseil municipal approuve les modifications du règlement intérieur de la garderie périscolaire de La Plagne. (Votants : 16, pour : 16)

6. CONVENTION DE FINANCEMENT D'UN SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Madame Géraldine FAVRE, directrice générale adjointe, retrace l'historique du transport scolaire de Prarion/villard de Macot- groupe scolaire de Macot chef lieu.

Aucun transport scolaire n'était prévu pour cette liaison, et les parents devaient véhiculer leurs enfants moyennant une aide du conseil général de la Savoie. La collectivité a donc mis en place un transport scolaire.

Ainsi, monsieur le maire propose de renouveler la convention à passer avec le conseil général de la Savoie et la communauté de communes des versants d'Aime afin de pouvoir maintenir ce transport. Il précise que la collectivité percevra les subventions versées aux parents. Madame Géraldine FAVRE ajoute que ce transport concerne de plus en plus d'enfants.

Le conseil municipal accepte le renouvellement de la convention d'un service de transport scolaire. (votants : 16, pour : 16)

7. REPRISSE DE L'EXPLOITATION DU CINÉMA DE PLAGNE CENTRE ET BAIL COMMERCIAL AVEC LES CONSORTS DAVOINE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le cinéma de Plagne Centre est fermé depuis la saison hivernale 2011/2012 et que celui de Plagne Aime 2000 avait fermé la saison 2010/2011. Il ajoute que la commune a repris, la saison dernière, la gestion du cinéma de Plagne Bellecôte par le biais de la Maison du tourisme (Mato).

Afin de répondre à une demande pressante de la clientèle du bassin Plagne Centre/Plagne Aime 2000, la commune a entamé des négociations avec les consorts DAVOINE, propriétaire des murs afin de pouvoir reprendre la gestion du cinéma. Monsieur le maire présente ainsi la proposition négociée : Loyer annuel de 27 000 euros (au lieu de 32 000 euros au départ), offre de rachat du matériel et mobilier à 10 000 euros (au lieu de 20 000 euros au départ). Il faut ajouter à cela la taxe foncière d'un montant de 5 000 euros et les charges de copropriétés de 12 000 euros environ.

Monsieur le maire rappelle également la mise aux normes du désenfumage dont le coût s'élèverait de 13 000 à 15 000 euros.

Monsieur le maire rappelle que ce genre de service, même si les charges de fonctionnement sont importantes, est indispensable pour l'avenir de la station. Il fait remarquer qu'il n'y a déjà plus de piscine sur Plagne Centre.

Monsieur le maire explique que le bail passé avec les consorts DAVOINE serait d'une durée de 9 ans pendant laquelle la gestion du cinéma serait transférée à la Mato. Cette salle pourrait également servir de salle de spectacle, pour les séminaires et les conférences.

Parallèlement, cela permettrait au futur mandat de travailler sur un projet plus global regroupant plusieurs services.

Il propose donc de passer un bail avec les consorts DAVOINE pour réouvrir le cinéma de Plagne Centre au début de l'hiver en minimisant les travaux et en transférant une partie du numérique du cinéma de Plagne Bellecôte (une des 2 salles de cette structure serait alors fermée).

Monsieur Marin VIVET GROS s'inquiète des mises aux normes à réaliser sur cette salle.

Monsieur le maire explique qu'une autorisation d'exploitation avait été donnée par les pompiers en 2010 si les deux bouches d'évacuation étaient rendues accessibles.

Monsieur Patrice MEREL attire l'attention sur le fait que les accords passés avec le Syndicat départemental d'incendie et de secours (SDIS) ne sont peut-être pas compatibles avec une exploitation en salle de spectacle. Monsieur le maire répond que l'accord donné par le SDIS en 2010 dépendait du nombre de personnes accueillies dans la salle et non de l'exploitation du local.

Monsieur Laurent BOCH suggère d'ajouter dans le bail une clause précisant que si le local devient inexploitable, la commune arrêtera de payer le loyer.

Lors des longues discussions avec les consorts DAVOINE, monsieur le maire fait part de la volonté de ces derniers de louer le local pendant 9 ans, qu'il soit exploité ou non. Il indique qu'il a bien tenté de négocier un bail de 3, 6, 9 ans mais cela a été refusé catégoriquement.

Monsieur Robert ASTIER fait remarquer que cette décision engagera les mandats suivants.

Monsieur le maire répond qu'un projet prend plusieurs années avant de voir le jour et que cette solution transitoire permet de répondre rapidement à une demande de la clientèle.

Si la collectivité refuse cette proposition, monsieur André Broche signale que la commune n'aura plus aucune maîtrise sur la destination de ce local.

Monsieur le maire en profite pour rappeler que les consorts DAVOINE avaient envisagé de louer ce local à une grande enseigne, ce qui aurait été très pénalisant pour les commerces de proximité de la station.

Monsieur René ALLAMAND suggère que le bail soit un peu revu notamment en retirant les points suivants :

- obligation de la collectivité de remettre en état les toilettes et de réaliser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
- Interdiction pour la collectivité d'être mêlée à une autre activité de cinéma sur le territoire de la station (quid du cinéma de Belledcôte dans ce cas-là ?)

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN fait part de la demande de monsieur Nicolas BRIANCON MARJOLLET qui souhaiterait avoir plus d'éléments connus (prévisionnel, engagement SDIS pour les 9 ans) avant d'engager les futures municipalités.

Monsieur le maire répond qu'il va être difficile de réaliser une simulation de prévisionnel de fonctionnement ne connaissant pas la fréquentation et sachant que cette salle servira également à d'autres activités. Il ajoute que le SDIS ne prendra jamais d'engagement sur 9 ans.

Monsieur Robert ASTIER annonce environ 400 000 euros de fonctionnement sur 10 ans sans compter les travaux qui vont s'ajouter.

Monsieur René ALLAMAND pense que ce point devrait être reporté afin de réaliser les modifications du bail et de présenter aux élus un prévisionnel.

Il fait remarquer que même avec une salle fermée à Plagne Belledcôte, l'ouverture du cinéma de Plagne Centre entraîne l'embauche d'une deuxième personne et donc le coût de fonctionnement qui l'accompagne. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN appuie les propos de monsieur René ALLAMAND et confirme qu'il aurait souhaité qu'un prévisionnel avec une prévision de déficit soit présenté aux élus.

Pour monsieur le maire, la question est de savoir si les élus souhaitent ou non ré-ouvrir le cinéma de Plagne Centre. Il ajoute qu'il ne va pas pouvoir faire attendre trop longtemps les consorts DAVOINE. De plus, une décision rapide doit être prise si le souhait est d'ouvrir le cinéma cet hiver dans de bonnes conditions. Monsieur le maire ajoute qu'il va également être difficile de réunir tous les éléments demandés pour début septembre. Monsieur René ALLAMAND comprend mais il estime que le conseil municipal doit avoir un maximum d'information sur le projet avant d'engager la collectivité.

Monsieur René ALLAMAND est d'accord sur le fait que des activités après ski doivent être mises en place mais en connaissance de cause.

Monsieur le maire ne garantit pas que les consorts DAVOINE

acceptent de reporter leur proposition.

Messieurs Robert ASTIER et Laurent BOCH pensent que la durée est trop longue et que le risque est trop important à prendre pour la collectivité. Ils font remarquer que ce local est vétuste et craignent qu'une mise aux normes importante et onéreuse soit à engager par la collectivité dans les années à venir.

Monsieur le maire demande aux élus d'être vigilants en ce qui concerne la station de Plagne Centre dont de nombreux services disparaissent petit à petit. Il est quand même du devoir de la collectivité d'assurer un confort à la clientèle touristique.

Concernant la commune d'Aime, monsieur Joël OUGIER SIMONIN demande s'il n'est pas possible que sa participation se calcule au nombre de lits (versants Plagne Centre) et non pas l'habituel partage 80% Macot et 20% Aime. Monsieur le maire tient à faire remarquer que si la commune de Macot La Plagne souhaitait remettre ce partage en question, elle serait perdante pour de nombreux services.

Monsieur le maire accepte de reporter cette décision au mois de septembre mais il indique que c'est le dernier délai pour prendre une décision. Il rappelle également que la reprise des activités par la commune est aussi un moyen de maîtriser le commerce local.

Monsieur René ALLAMAND souhaiterait que les éléments suivants soient présentés au conseil municipal du mois de septembre : un bilan chiffré prévisionnel, le bilan du cinéma de Plagne belledcôte, les modifications apportées au bail et la possibilité d'exonérer la collectivité de la taxe foncière.

Le conseil municipal décide de reporter ce point au conseil municipal du mois de septembre.

Ressources humaines

1. MODIFICATION CADRE D'EMPLOI ET RÉGIME INDEMNITAIRE DES ÉDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS

Afin d'être conforme à la réglementation, monsieur le maire propose de modifier le cadre d'emploi et le régime indemnitaire des éducateurs de jeunes enfants. Cette modification concerne deux agents dans la collectivité et ne change en rien leurs indemnités.

Le conseil municipal approuve la modification du cadre d'emploi et du régime indemnitaire des éducateurs de jeunes enfants. (Votants : 16, pour : 16)

Finances

1. MODIFICATION DES TARIFS DE LA FOURRIÈRE MUNICIPALE

Monsieur le maire propose de modifier les tarifs de la fourrière municipale. Il présente le tableau des tarifs.

Le conseil municipal approuve la modification des tarifs de la fourrière municipale tels qu'ils lui sont présentés.

(Votants : 16, pour : 16)

2. PROCÉDURE DE MISE EN DÉBET - REMISE GRACIEUSE - RÉGIE «GARDERIE LA PLAGNE»

Monsieur le maire rappelle que les locaux de la salle omnisports ont fait l'objet d'un cambriolage au mois d'avril 2012 où 561,50 euros ont été dérobés dans la régie de la garderie périscolaire.

Normalement, le régisseur de recettes se doit de rembourser toute somme manquante à sa régie. Compte tenu de la non-responsabilité de celui-ci dans ce déficit, monsieur le maire propose la décharge de responsabilité du régisseur de recettes de la garderie périscolaire de La Plagne et la remise gracieuse de ce débet pour cas de force majeure.

Le conseil municipal accepte la décharge de responsabilité du régisseur de recettes et la remise gracieuse du débet de 561,50 euros pour cas de force majeure. (Votants : 16, pour : 16)

Marchés

1. AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE TRAVAUX «RÉALISATION DE 14 PISTES DE DÉBARDAGE SUR LA FORÊT COMMUNALE DE MACOT LA PLAGNE»

Monsieur Laurent BOCH, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Monsieur Jean Luc BROCHE rappelle que ce marché avait été attribué à la SAS Boch et frères en 2011 pour 42 000 euros HT et que les travaux consistaient en la réalisation de 14 pistes de débardage pour la desserte des parcelles 2,7,9,16,29,39 et 45. Deux avenants ont déjà été passés d'un montant respectif de 1 111,30 euros HT et 1 350 euros HT.

Des travaux supplémentaires ont été effectués, liés à l'excédent de terre (500 m³) à évacuer pour réaliser la place de dépôt au départ de la parcelle 39. Le montant de ces nouvelles prestations s'élève à 4 500 euros HT.

Monsieur Jean Luc BROCHE propose aux élus d'approuver un nouvel avenant afin de prendre en compte ces prestations supplémentaires, portant le montant du marché à 48 961,30 euros HT.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'avenant n°3 au marché «réalisation de 14 pistes de débardage sur la forêt communale de Macot La Plagne. Votants : 15, pour : 15)

2. AVENANTS RELATIFS AU MARCHÉ DE TRAVAUX «RÉNOVATION DES GALERIES DE PLAGNE CENTRE»

Monsieur le maire ne prenant pas part au vote quitte la salle. Le pouvoir de monsieur Bernard AUBONNET n'est donc pas pris en compte.

Concernant la 3ème tranche des travaux (galerie des Ecrins et place de la cheminée), monsieur André BROCHE rappelle que la partie de la place de la cheminée jusqu'à la liaison vers la maison du tourisme est communale. De nombreuses modifications ont été apportées au permis initial : le déplacement de l'ascenseur, modification de l'escalier (1/4 tournant), complication du travail en sous-oeuvre et création d'une verrière au dessus de l'escalier qui monte à la place de la Cheminée. Il indique que dans cette 3ème tranche, des travaux ont également été supprimés : rénovation de l'escalier et du hall d'accueil regroupant la Mato et la Poste. Etant donné que le projet du nouveau local de la Mato a été abandonné pour cette année et que le futur projet n'est pas complètement arrêté, il a été décidé de ne pas toucher pour le moment à cette partie.

Monsieur André BROCHE présente ainsi les avenants par lot relatifs à ces modifications :

- Lot 1 - Terrassements généraux (Ets Construction Savoyarde) pour l'avenant n°3 : - 39 765,25 euros HT. Cet avenant est motivé par un aléa du à l'enfouissement du 20 000 volts et à la suppression de la réfection du chemin extérieur place du Chaudron. Le nouveau montant du lot 1 s'élève donc à 165 672,69 euros HT.
- Lot 2 - Démolition (Ets Construction Savoyarde) pour l'avenant n°4 : + 8 778,11 euros HT. Difficultés rencontrées lors des démolitions dans la zone de la place de la cheminée à proximité du télémétre. Le nouveau montant du lot 2 s'élève donc à 159 908,29 euros HT.
- Lot 3 - Gros oeuvre (Ets Construction Savoyarde) pour l'avenant n°8 : + 80 174,88 euros HT. Travaux en sous oeuvre de la place de la cheminée, création de la trémie pour la verrière. Le nouveau montant du lot 3 s'élève donc à 861 438,97 € HT.

- Lot 4 - Etanchéité (Ent Batiétanche) pour l'avenant n°4 : + 4 714,78 euros HT. Concerne l'étanchéité de la verrière. Le nouveau montant du lot 4 s'élève à 135 380,12 euros HT.
 - Lot 7 - Serrurerie métallerie (Ets Construction Savoyarde) pour l'avenant n°2 : + 31 519,30 euros HT. Création de la verrière : montant métallique et mise en place d'un chauffage pour la fonte de la neige. Le nouveau montant du lot 7 est de 249 365,24 euros HT.
 - Lot 9 - Menuiserie intérieure (Ets Suscillon) pour l'avenant n°7 : + 42 276,91 euros HT. Réalisation de trappes d'accès aux faux plafonds (devant chaque réseaux horizontaux découverts lors de la démolition) et création de caissons autour des réseaux verticaux découverts lors de la démolition. Le nouveau montant du lot 9 s'élève donc à 723 658,28 euros HT.
 - Lot 10 - Cloisons Faux Plafonds (Ets Gastini) pour l'avenant n°9 : - 3 903,18 euros HT. Ajustements de quantités. Le nouveau montant du lot 10 s'élève donc à 98 599,30 euros HT.
 - Lot 11 - Carrelage Faïence (Ets Tambe Carrelage) pour l'avenant n°3 : - 9 042,98 euros HT. Ajustements de quantités. Le nouveau montant du lot 11 s'élève donc à 172 420,26 euros HT.
 - Lot 12 - Habillage en panneaux béton (Ets Arthémia) pour l'avenant n°3 : - 18 470,15 euros HT. Ajustement de quantité. Le nouveau montant s'élève donc à 99 725,34 euros HT.
 - Lot 13 - Enseignes signalétiques (Ets Lumi Savoie) pour l'avenant n°4 : + 24 185,00 € HT. Adaptation de la signalétique aux besoins de l'exploitation des galeries. Le nouveau montant du lot 13 s'élève à 54 823,50 euros HT.
 - Lot 15 - peinture (Ets Erba) pour l'avenant n°4 : + 5 615,12 euros HT. Ajustement de quantités suite à la suppression de panneaux béton, ce qui a entraîné plus de peinture. Le nouveau montant s'élève donc à 62 212,96 euros HT.
 - Lot 16 - électricité (ets Sogec) pour l'avenant n°9 : + 68 055,62 euros HT. installation de la vidéosurveillance et création de locaux de ménage, de décartonnage. Le nouveau montant s'élève donc à 371 945,42 € HT.
 - Lot 17 - Plomberie (Ets Daniel Astier) pour l'avenant n°6 : - 10 856 euros HT. Ajustement de quantités. Le nouveau montant du lot 17 s'élève donc à 105 254,90 € HT.
- Monsieur André Broche présente un premier bilan des trois tranches :
- Tranche 1 :** le montant prévu pour les travaux était de 424 450 euros HT. Les travaux supplémentaires (école notamment) ont eu un coût de 108 254 euros HT. Le coût de la tranche s'est donc élevé à 532 704 euros HT.
- Tranche 2 :** le montant prévu pour les travaux était de 1 328 000 euros HT. Les travaux supplémentaires (ajout ascenseur, étanchéité piscine....) ont eu un coût de 177 000 euros. Le coût de la tranche s'est donc élevé à 1 505 000 euros HT.
- Tranche 3 :** le montant prévu pour les travaux était de 1 355 800 euros. A ce jour, les travaux supplémentaires de cette tranche ont un coût de 214 058 euros.
- Pour le moment, le coût total des travaux de la rénovation des galeries est d'environ 3 600 000 euros HT (3 110 550 euros HT montant initial + 500 000 de travaux supplémentaires environ) sans compter les avenants encore à venir.
- Monsieur Robert ASTIER demande si un permis a été prévu pour la réalisation de la verrière. Monsieur André BROCHE répond que cela sera intégré au permis modificatif.
- Monsieur René ALLAMAND demande si les travaux supplémentaires de la tranche 3 de 214 058 euros sont bien budgétés.
- Monsieur André BROCHE répond que l'enveloppe prévue pour la tranche 3 des galeries était d'un montant de 1 900 000 euros HT.
- Suite à l'interrogation des élus sur la prise en charge financière de la vidéo-surveillance, monsieur André BROCHE explique que la commune prend en charge le câblage. Les caméras sont prises en charge par l'union syndicale des propriétaires et copropriétaires de Plagne Centre (Uscppc).

Monsieur Laurent BOCH rappelle le partage entre la commune et l'USCPC et demande si l'excédent de cette tranche va donc être partagé. Monsieur André BROCHE explique que les travaux supplémentaires concernent uniquement la partie communale. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN s'interroge sur le lot 16 (électricité) et sur certains travaux commandés qui n'auraient pas été réalisés. De plus, certaines modifications ont été apportées qui entraînent une non-conformité aux normes réglementaires. Il s'étonne qu'il n'y ait aucun compte rendu de réunion de chantier qui acte ces changements et qu'il n'existe pas d'avenant de moins value.

Il souhaite que la collectivité vérifie que le montant de la facture de cette entreprise corresponde bien aux travaux réellement réalisés.

Monsieur André BROCHE prend note de la demande de monsieur Joël OUGIER SIMONIN et précise qu'elle sera transférée au maître d'oeuvre afin qu'il reprenne entièrement le dossier du lot 16. Ensuite, monsieur André BROCHE précise qu'un bureau de contrôle vérifie si l'ensemble des installations mises en place par les entreprises est bien aux normes.

Le conseil municipal approuve les avenants au marché «rénovation des galerie de Plagne Centre» des lots 1,2,3,4,7,9,10,11,12,13,15,16 et 17. (Votants : 14, pour : 14)

Urbanisme

1. ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR L'ÉLARGISSEMENT DE LA RUE DU FERRONNIER À SANGOT

Monsieur le maire ne prenant pas part au vote quitte la salle. Le pouvoir de monsieur Bernard AUBONNET n'est donc pas pris en compte.

Monsieur Robert ASTIER rappelle les travaux d'élargissement de la ruelle du Ferronnier, sur un terrain privé à Sangot. Dans ce cadre, il est nécessaire de procéder à la régularisation de cette emprise. Il propose donc l'acquisition de la parcelle Section D n°1642 à Sangot d'une surface de 8 m² pour un montant correspondant à 30 euros le m².

Le conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle citée ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 14, pour : 14)

2. RÉGLEMENT INTÉRIEUR ET CONVENTION FUMIÈRE DES CHARPES

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le problème du stockage des effluents agricoles a été reconnu prioritaire en Tarentaise Vanoise.

A ce jour, 5 sites ont été arrêtés pour réaliser une fumière collective et peuvent bénéficier d'un montant de subvention correspondant à 80% des travaux, donc un à Sangot au lieu dit «les Charpes».

Afin de pouvoir réaliser cette structure, il a été créée une association dénommée «Fumière des Charpes» composée des exploitations suivantes : EARL Plan bois, exploitation de monsieur Alain QUAY et GAEC du Ceriseray.

La future fumière sera composée d'une plateforme à fumier bétonnée et couverte organisée en 2 boxes et une fosse enterrée à purin et lisier assurant la collecte et le stockage des jus d'égouttage des fumiers et le stockage des lisiers.

La commune s'est engagée à mettre à disposition le foncier nécessaire à la réalisation de cet équipement afin d'en assurer la pérennité.

A ce titre, un règlement intérieur et une convention ont été rédigés et le conseil municipal se doit de les approuver.

Monsieur Paul BROCHE s'interroge sur le devenir de l'étable située au coeur du village qui n'est pas aux normes sanitaires. Monsieur le maire entend bien la question mais rappelle que suite aux visites de sécurité et de salubrité, l'exploitation aurait dû être fermée. Il souhaite quand même rappeler que

cette fermeture risque de mettre à mal l'équilibre du groupement pastoral communal.

Monsieur Patrice MEREL comprend bien que cela va fragiliser le groupement pastoral mais souhaite quand même rappeler que ces mises aux normes ont été demandées à d'autres agriculteurs qui ont réalisé les travaux. Par rapport à cela, il ne trouve pas cohérent de ne pas réagir vis à vis de l'insalubrité de cet étable.

Monsieur Paul BROCHE indique que la question a été évoquée en commission urbanisme lors de laquelle les conseillers avaient fait part de leur souhait de faire appliquer l'arrêté de fermeture. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rectifie en précisant que les élus de la commission urbanisme ont demandé à l'agriculteur concerné d'entreprendre des travaux de mises aux normes de son étable. Lors des réunions avec les membres de la chambre d'agriculture, il avait été évoqué qu'un architecte conseil prenne contact avec l'agriculteur afin de l'aider à monter son projet. Apparemment, l'architecte n'a jamais pris contact depuis l'automne dernier.

Monsieur André BROCHE précise que l'arrêté préfectoral demande une mise aux normes de l'installation électrique de l'étable et de l'équipement afin de parer à l'insécurité de l'endroit.

Monsieur le maire demande aux conseillers présents s'ils souhaitent que l'arrêté soit appliqué.

Dans le cas où un arrêté de fermeture serait acté, Messieurs Laurent BOCH et Marin VIVET GROS pensent que cela n'aiderait en rien l'agriculteur et qu'il y a peut être d'autres moyens de lui apporter une aide. Néanmoins, ils sont d'accord sur le fait que cette exploitation ne peut pas rester en l'état actuel au coeur du village.

Monsieur le maire propose donc de relancer la chambre d'agriculture afin qu'elle mette en place les propositions d'aide faites lors de la dernière réunion. Le conseil municipal approuve cette proposition.

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur de la fumière des Charpes et la convention d'utilisation de la plateforme. (Votants : 16, pour : 16)

3. AUTORISATION IMPLANTATION TAPIS DE L'OURSON

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la société d'aménagement de La Plagne (Sap) souhaite remplacer les deux tapis de l'ourson par un seul tapis de 110 ml couvert. Cet équipement se trouvera sur la parcelle communale section M n°2451, il convient donc d'autoriser cette implantation.

Le conseil municipal autorise la nouvelle implantation par la Sap du tapis couvert dit de l'Ourson à Plagne Bellecôte sur la parcelle communale cadastrée M n°2451.

(Votants : 16, pour : 16)

Questions diverses

CENTRE DE FORME/PISCINE BELLE PLAGNE - SALLE DES CONGRÈS

Monsieur le maire évoque les projets de travaux du centre de forme/piscine et de la salle des congrès de Belle Plagne.

Il est proposé de commencer d'abord par le centre de forme et la piscine avec une possible couverture de celle-ci. Monsieur le maire indique que les travaux ne pourront débuter avant 2015, puisque l'année 2014 va servir à finaliser les études, lancer la consultation et attribuer les marchés. Le conseil municipal approuve la proposition de monsieur le maire.

STATIONNEMENT STATION D'ALTITUDE

Suite au compte rendu de l'étude sur le stationnement des stations d'altitude, le souhait du conseil municipal était d'équiper dès cet hiver une des stations en barrières reliées directement par fibre optique à la caisse centrale du parking du Boulevard. Monsieur le maire rappelle que le choix de la station devait être fixé entre Plagne 1800 et Plagne Bellecôte.

Monsieur le maire explique qu'il s'est rapproché de la SAP pour savoir si la commune pouvait utiliser leur réseau de fibre optique. La SAP a répondu qu'elle ne pouvait pas autoriser des branchements extérieurs sur leur réseau de fibre optique car il sert à relier les caisses de remontées mécaniques entre elles. Néanmoins, les techniciens recherchent actuellement l'existence de fourreaux en attente sur le réseau neige de culture que la commune pourrait utiliser.

Dans l'attente de trouver une solution, monsieur le maire propose de reporter la mise en place de ce procédé à l'année prochaine et de garder le même fonctionnement pour le stationnement que la saison dernière. Le conseil municipal est d'accord avec monsieur le maire et décide d'attendre d'avoir tous les moyens nécessaires pour mettre en place la liaison des différents sites par fibre optique.

TOURNOI DE FOOT

Monsieur Laurent BOCH tient à remercier et féliciter les services techniques et les espaces verts pour le travail réalisé sur le terrain de foot de Macot à l'occasion du tournoi organisé le samedi 03 août. Le terrain était de très bonne qualité.

PROJET IMMOBILIER

Monsieur le maire évoque les projets immobiliers du cabinet IMHOTEP sur la commune. Ce cabinet d'architecte a un premier projet de résidence hôtelière à Plagne Centre entre la gendarmerie et le Jovet qui serait géré par Odalys.

Pour le village, le souhait est de réaliser un immeuble de location aidée et accession pour les primos accédants à la place de l'ancienne scierie VILLIEN GROS.

Les investisseurs et gestionnaires de ce cabinet d'architecte sont prêts à lancer les opérations. Monsieur le maire propose de les convier au prochain conseil municipal afin qu'ils puissent présenter leur projet, ce qui permettra au conseil de se prononcer. Monsieur René ALLAMAND demande quel type de résidence sera im planté à Plagne Centre. Monsieur le maire indique que le souhait d'Odalys est de réaliser une résidence touristique 4

étoiles d'environ 63 logements.

Monsieur le maire rappelle que le contexte économique actuel est assez difficile et que les investisseurs et exploitants prêts à lancer des opérations se font rares.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN fait remarquer que tous les promoteurs reçus jusqu'à présent pour le projet de la scierie demandaient à la commune de fournir le foncier ; cela a été refusé à chaque fois. Il s'étonne que monsieur le maire n'évoque pas cette condition avec ce cabinet. Il pense que ce projet doit faire l'objet d'une consultation pour ne pas accepter des conditions qui ont été refusées à d'autres.

Monsieur le maire répond qu'il n'a pas évoqué ce sujet puisque les investisseurs n'ont pas fait cette demande. Ils sont prêts à payer le foncier et à prendre contact eux-même avec les propriétaires.

Cela étonne monsieur Joël OUGIER SIMONIN car madame Sylvie MAITRE a évoqué une participation de la commune dans l'achat du foncier lors de la dernière commission urbanisme.

Pour le projet de La Plagne, monsieur Joël OUGIER SIMONIN souhaite également qu'une consultation soit faite car il reste très peu de foncier.

De plus, les résultats du Plan de Prévention des Risques Miniers ne sont pas encore connus et il trouve précipité de se lancer dans un projet. Il ne trouve pas judicieux d'accorder des mètres carrés au premier promoteur qui passe à six mois des élections.

Monsieur le maire souligne quand même que les investisseurs du cabinet IMHOTEP sont prêts à accepter toutes les conditions de la commune sans négocier, et que cela est très rare sur le marché en ce moment.

Monsieur Laurent BOCH pense, comme monsieur Joël OUGIER SIMONIN, qu'un appel d'offres doit être lancé pour les deux opérations.

Monsieur le maire trouve dommage que les conseillers municipaux ne réagissent pas plus alors qu'il y a des investisseurs et opérateurs prêts à financer des projets sur la commune et prêts surtout à les sortir rapidement. Une consultation retarderait d'autant plus les projets et n'apporterait rien de plus.

Monsieur le maire rappelle que sa seule volonté est de faire en sorte que La Plagne avance et ne prenne pas trop de retard par rapport aux autres stations.

P PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉ EN 2013

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315013M1011	ASTIER-PERRET VINCENT	Pra Riond	réhabilitation d'une grange

EQUIPIERS 92

Monsieur le maire et le conseil municipal remercient les membres de l'association des Equipers 92 pour leurs participations à tous les événements.

L'association manque de bénévoles, n'hésitez pas à prendre contact pour venir les aider.

Numéro de téléphone de l'association : 06.61.79.12.12.

Ouverture chasse

La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée pour le département de la Savoie :
du 08 septembre 2013 à 7h au 12 janvier 2014 au soir.

Fermeture de la chasse les mardis et vendredis.

Attention

Exceptionnellement, la mairie de Macot La Plagne sera fermée le samedi 02 novembre 2013.

Merci de votre compréhension

GRAND DÉBALLAGE À MACOT LA PLAGNE

Dimanche 15 septembre 2013

organisé par l'association des parents d'élèves de Macot chef lieu

Vide grenier à la canadienne...un plan indiquant les maisons participantes sera distribué

Au programme : buvettes, gâteaux, jeux, maquillages, bourse aux livres

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

14 et 15 septembre - Aime

Renseignements : Mato vallée : 04.79.55.67.00

UN AUTOMNE SUR LES PLANCHES

28 septembre au 06 novembre

9ème édition du festival de théâtre professionnel
salle des fêtes d'Aime - Renseignements : 04.79.55.67.00-

Mato Vallée

Après Richard BOHRINGER l'an passé, c'est un autre grand monsieur qui sera à un automne sur les planches : SERGE PAPAGALLI en clôture du festival le

Samedi 02 novembre 2013

à 20h 30 salle des fêtes d'Aime

HORAIRES INTERSAISONS

SALLE OMNISPORTS DE PLAGNE CENTRE

Du lundi 02 /09/13 ouverture au public jusqu'aux vacances de la Toussaint

Automne I

Lundi (fermée le matin)

14h -18h

Mardi et Mercredi

09h-12h /14h -18h

Jeudi (fermée le matin) -

14h -18h

Salle fermée (vendredi/samedi et dimanche)

Permanence mairie :

mardi 9h-12h

Du mardi 12/11/13 jusqu'à l'ouverture de la station

Automne II

Lundi

(fermée le matin) - 14h -18h

Mardi, Mercredi et jeudi

09h -12h - 14h -18h

Vendredi

09h -12h - 14h -17h

Permanence mairie :

mardi 9h-12h

Salle fermée (samedi et dimanche)

Attention, une éventuelle fermeture de la salle sera possible pendant les vacances de toussaint.

info : 04.79.55.15.15

MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR LE COMITÉ DES FÊTES DE MACOT LA PLAGNE

FÊTE DE LA POMME

Dimanche 13 octobre 2013

Place de la mairie - Macot chef lieu

THÉ DANSANT

Dimanche 10 novembre 2013

Animation : Eric COLLOMB

Salle polyvalente de Macot La Plagne - chef lieu

Réservation à l'avance au 06.13.20.55.53

AVIS BÉNÉVOLE

Le comité des fêtes de Macot La Plagne est toujours à la recherche de bénévoles. Si vous souhaitez vous joindre à son équipe, ou aider lors d'une manifestation, ou bien proposer des animations (idées ou coordonnées de spectacle), vous pouvez contacter madame Ginette Crétier au 06.13.20.55.53.

Séance Bébé lecteur

Pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leurs parents ou de leurs nounous. Bibliothèque de Macot chef lieu de 10h à 10h45 les :

Jeudi 26 septembre, jeudi 17 octobre,
jeudi 28 novembre

Renseignement au 04.79.09.73.76

BIBLIOTHÈQUE DE PLAGNE CENTRE

Mardi : 15h -18h

Jeudi : 15h - 17h30

CRÈCHE DE PLAGNE CENTRE

Fermeture du 30 août à 17h30 au
mardi 1er octobre à 9h00

**Horaire du 1er octobre au
vendredi 13 décembre :**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
9h -17h

Fermeture vacances de toussaint